

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 SEPTEMBRE 2021

Le 20 septembre deux mil vingt à 18 h 30, en mairie, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Philippe VINCENT, Maire.

Étaient présent(e)s : Mmes : STIENNE, LEVIGNEUX, VAUCLIN, MOUCHARD
LEMOINE, ROSE
MM. GONDARD, DANET, FLAGUAIS, ADAM, BOUICHOU,
SÉNÉCAL

Étaient absent(e)s : Annabelle LEGRAS pouvoir à Sylvie STIENNE
Philippe PECKRE pouvoir à Philippe VINCENT

Secrétaire de Séance : Elodie ROSE

PROJET DE SERVICE ITINERANT DES RESTOS DU CŒUR - DEMANDE DE SUBVENTION

Monsieur Potier Administrateur référant de Seine Maritime, service itinérant des Restos du cœur, présente son projet : Le but étant de créer un centre itinérant pour aller au - devant de 1423 familles fragiles dans le pays de Bray. Huit nouveaux centres répartis sur le territoire sont à l'étude, dont un à Bosc le Hard.

Les moyens techniques à acquérir : un fourgon de 3.5t, une remorque bâchée, un barnum

Un entrepôt intermédiaire serait basé à Forges les Eaux.

Pour intervenir sur la commune, une autorisation de stationnement de Monsieur le Maire, sera nécessaire avec prise électrique à proximité, un bureau pour prendre les inscriptions, un ou deux bénévoles habitant la commune pour les distributions.

L'Approche financière en investissement : 31 655 €

Coût de fonctionnement 10 345 €, l'idéal serait que la commune de Bosc le Hard finance de façon pérenne à hauteur de 2000 € par an.

Oui, cet exposé, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer, en vue de verser une subvention ou non aux Restos du Cœur, pour ce projet. Les membres du Conseil Municipal accordent, à l'unanimité, le versement d'une subvention de 1€ par habitant, arrondi à 1 500 €.

Se proposent comme Bénévoles : Corine Vauclin, Viviane Lemoine et Sylvie Stienne, pour l'accueil du véhicule, une demi - journée hebdomadaire.

Monsieur le Maire sollicite l'autorisation des Conseillers Municipaux, d'ajouter deux délibérations non prévues à l'ordre du jour, concernant l'Eau et l'assainissement. Le Conseil donne son accord à l'unanimité.

LOCAUX DE LA GARDERIE

Monsieur le Maire évoque les problèmes de place à la garderie, dont les locaux sont devenus trop exigus pour accueillir 26 enfants actuellement. Les conditions de travail n'y étant pas favorable compte tenu du manque de place, il propose d'utiliser la salle des ateliers de la salle des loisirs si l'effectif des enfants ne diminue pas, à compter de la rentrée de la Toussaint. Une solution sera mise à l'étude pour l'agrandissement des locaux existants.

SDE : DELIBERATION APPROUVANT UN AVANT PROJET D'UN LOTISSEMENT HABITAT 76

Monsieur le Maire présente le projet préparé par le SDE 76 pour l'affaire Ext+EP-2021-0-76125-M4526 et désigné « Rue d'Augeville » dont le montant prévisionnel s'élève à 65 285. 19 € TTC et pour lequel la commune participera à hauteur de 0.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- * d'adopter le projet ci-dessus,
- * d'inscrire la dépense d'investissement au budget communal de l'année 2021 pour un montant de 0 € TTC,
- * de demander au SDE 76 de programmer ces travaux dès que possible,
- * d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte afférent à ce projet, notamment la convention correspondante à intervenir ultérieurement.

DEVIS VEOLIA POUR LA REPARATION D'UNE CANALISATION D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF PRIVATIVE AU 133 RUE VILLAIN

Mr VINCENT expose qu'un usager résidant rue Villaine rencontre ponctuellement des problèmes avec le raccordement au réseau d'assainissement collectif.

Il a été demandé à VEOLIA de remédier à ce problème. Suite à une visite sur site et un passage caméra, VÉOLIA a décelé que le problème provenait des racines de la haie de l'usager qui avaient migrés sous le domaine public jusqu'au panneau STOP.

L'implantation de cette signalisation ayant percé une canalisation, l'eau stagnante a favorisé d'autant plus l'expansion des racines au niveau du branchement sur sa partie privée.

Il a donc été décidé de prendre en charge la réparation de la canalisation et du branchement, ainsi que le déplacement du panneau de signalisation

VEOLIA a donc transmis un devis pour ces travaux d'un montant de 1 560€ HT.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide à l'unanimité

-valider le devis de VEOLIA d'un montant de 1 560€ HT

- d'autoriser Mr le Maire à signer toutes pièces relatives à cette délibération